



COMMUNIQUÉ

Pour publication immédiate

Élections municipales 2009

Le conseil de l'environnement présente les priorités environnementales de la région

Rimouski, le 13 octobre 2009. — L'eau, les matières résiduelles et le réchauffement climatique sont les enjeux environnementaux prioritaires que le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent a ciblé pour la région dans le cadre des élections municipales. Le conseil de l'environnement demande aux candidats de se prononcer publiquement sur ces enjeux et il invite à population à poser des questions et exiger des engagements concrets et des échéanciers de réalisation.

Compétences municipales et environnement

Le conseil de l'environnement invite d'abord la population à voter massivement le 1^{er} novembre prochain si elle désire contribuer significativement à faire avancer la cause de l'environnement. Trop de gens ignore à quel point le gouvernement a confié des responsabilités environnementales importantes aux instances municipales, par l'aménagement du territoire, la gestion des ressources, les matières résiduelles, le transport ou l'encadrement du développement industriel par exemple.

D'entrée de jeu, le conseil de l'environnement est d'avis que toutes les municipalités devraient prendre l'initiative de se doter d'un programme de protection de l'environnement et d'un plan de développement durable avec des objectifs précis et mesurables à court, moyen et long terme. La période électorale est une occasion idéale pour demander aux futurs élus municipaux de les faire inscrire à leur agenda.

Trois thèmes prioritaires pour le Bas-Saint-Laurent

Les matières résiduelles

C'est à la municipalité qu'il incombe la responsabilité d'offrir le service de cueillette des ordures et des matières recyclables. La population peut demander que la municipalité augmente le taux de récupération et surtout, qu'elle offre un service permanent de collecte des matières compostables ou putrescibles (déchets de table, résidus verts, etc.). Ceux-ci représentent à 40 à 50 % de nos ordures.

Les contribuables peuvent également demander à leur municipalité de déployer une campagne de sensibilisation et d'éducation en faveur d'une gestion écologique des matières résiduelles dans tous les secteurs (domestique, industriel, institutionnel, etc.) et, plus que tout, que des efforts soient consentis en priorité sur la réduction à la source et le réemploi car malgré la récupération, le Québec continue de générer de plus en plus de matières résiduelles au total.

La gestion et la protection de l'eau

Le milieu municipal détient plusieurs compétences sur l'eau et le public peut s'assurer que celui-ci protège efficacement les sources d'eau potable et qu'il intervienne fermement pour diminuer la surconsommation et le gaspillage.

Les systèmes de traitement des eaux usées municipales et domestiques doivent être conformes et suffisamment performants pour éviter la contamination de l'eau par les algues bleu-vert (cyanobactéries) par exemple. De plus, les instances municipales peuvent adopter des mesures pour protéger la santé des lacs et des rivières ainsi que les rives et le littoral sur leur territoire.

Le conseil de l'environnement suggère aussi aux citoyens d'inviter leurs élus municipaux à favoriser la gestion intégrée de l'eau et à appuyer les organismes de bassin versant.

Le réchauffement climatique

Le réchauffement climatique, souvent lié à l'énergie et au transport, est désormais un thème incontournable de toute élection. Les conséquences des changements climatiques sont nombreuses et inquiétantes mais un impact qui est particulièrement ressenti dans la région est l'érosion côtière. Cette érosion du littoral peut perturber gravement le système routier, les installations portuaires, les habitats fauniques, les propriétés et les infrastructures municipales riveraines.

Les municipalités peuvent prévenir certains risques grâce à une planification éclairée du territoire et se munir d'un plan de réduction des gaz à effet de serre (GES) pour mettre en place des mesures qui minimiseront leur contribution au réchauffement (isolation des immeubles, équipements motorisés, transport collectif, aménagement du territoire, etc.).

D'autres sujets d'intérêt

Il existe également une variété de champs d'intervention des municipalités qui sont en lien avec la protection environnementale, la santé et la qualité de vie des citoyens. Elles peuvent en effet intervenir dans le contrôle des pesticides, l'efficacité énergétique, le contrôle du bruit et des nuisances, la protection du paysage, des boisés et forêts privées, d'écosystèmes particuliers et la création de parcs urbains ou régionaux, etc.

D'un point de vue plus pragmatique, les électeurs peuvent aussi demander quel pourcentage du prochain budget municipal leurs candidats entendent consacrer à la protection environnementale ? Ou quel est le rôle qui sera accordé aux groupes écologistes et comités de citoyens dans la protection de l'environnement et de la qualité de vie ? Et encore, comptent-ils affecter des ressources humaines, techniques et financières pour soutenir les associations environnementales oeuvrant dans leur milieu ?

Sans aucun doute, la population doit s'intéresser de près aux élections municipales pour favoriser la prise d'engagements concrets et le conseil de l'environnement s'engage à accompagner les futurs élus pour les aider à rencontrer leurs responsabilités en matière environnementale durant leur nouveau mandat.

- 30 -

Source et informations : Luce Balthazar, directrice générale

Téléphone : 418 721-5711